

Nice: le long combat remporté par Betty Attal

Exclue temporairement de l'école privée sous contrat Kerem Menahem, cette enseignante vient d'être rétablie dans ses droits, après trois ans et demi « d'enfer »

Après trois ans et demi de descente aux enfers, Betty Attal vient de retrouver enfin le sourire. Exclue temporairement par le rectorat de Nice de l'école Kerem Menahem, établissement privé israélien sous contrat, situé rue Paganini, à Nice, cette professeure des écoles chevronnée vient de remporter son combat pour la vérité. Dans le bureau de son avocat, Jean-Pascal Padovani, cette enseignante, mère de quatre enfants, savoure la décision de la cour administrative d'appel d'Aix-en-Provence qui casse la sanction disciplinaire, prononcée à son encontre, pour défaut de preuves, de motivations, d'enquête aussi. Un jugement en forme de victoire qui, après trois ans et demi de bataille, la rétablit dans ses droits. Et met un point final à l'affaire Betty Attal.



« On a voulu détruire ma vie. Jamais, je ne pourrai l'oublier » avoue Betty Attal, dans le bureau de son avocat, M^e Jean-Pascal Padovani.

(Photo Sébastien Botella)

Réintégrée

Face à la décision de la cour administrative d'appel, la direction de l'école privée Kerem Menahem s'est refusée à tout commentaire. De son côté, l'inspecteur d'académie des A.-M., Michel-Jean Floc'h précise que depuis ce jugement Betty Attal « a été réintroduite dans ses droits. » Et d'expliquer qu'à l'issue de son congé de maladie, fin août, s'il n'est pas prorogé, « deux alternatives s'offrent à elles : soit réintégrer son école d'origine, soit demander une mutation dans un établissement privé sous contrat. »

Côte d'Azur

Virée par texto !

Cette affaire à rebondissements a débuté, le 31 août 2010, la veille de la préretraitée des classes, lorsque Betty Attal apprend, par texto, qu'elle est virée. (1) Débarquée de l'école Kerem Menahem où elle enseignait depuis quatre ans, pour être placée en congé d'office pour raisons de santé. Quelques mois plus tard, après deux expertises médicales indépendantes, Betty est réintégrée dans ses fonctions. « Sauf que mes élèves, je ne les ai jamais retrouvés, la directrice, Sara Pinson, m'ayant octroyé un bureau en forme de placard où je ne faisais rien. Dès le début, entre elle et moi,

cela n'a jamais vraiment fonctionné. Pour elle, j'étais trop douce avec les élèves. J'ai vite compris qu'elle voulait se débarrasser de moi. »

« Le dossier était vide »

Car l'affaire repart de plus belle, en novembre 2012. Cette fois-ci devant la commission départementale mixte disciplinaire, présidée par l'inspecteur d'académie de l'époque, où l'enseignante est convoquée.

« Ce jour-là, nous avons tout entendu ! Que Betty Attal était violente, ordurière dans ses propos, qu'elle passait son temps à télé-

phoner sur son portable, qu'elle avait même frappé des enfants, raconte, outré, son conseil M^r Jean-Pascal Padovani. Sauf que le dossier était vide. Aucun dépôt de plainte des familles, pas de certificat médical, rien. Juste des témoignages tardifs de parents, dont certains étaient employés par l'école. »

Pourtant, la commission disciplinaire sanctionne Betty Attal à un an d'exclusion dont cinq mois avec sursis pour « violence envers les élèves, défaut de surveillance, mise en danger d'élèves, propos grossiers. »

Des faits « gravissimes » contre lesquels l'avocat de Betty Attal en-

gage toute une procédure devant le tribunal administratif : un référé gagné, puis un jugement au fond confirmant la sanction disciplinaire. Jusqu'à ce recours devant la cour administrative d'appel qui annule tout : la sanction et le jugement en première instance.

« J'ai été salie gratuitement »

Plus qu'une victoire, c'est une délivrance pour Betty Attal, même si elle lui laisse un goût amer.

« J'ai été salie gratuitement, convoquée maintes fois à la brigade des mineurs, à Auvare, pour être entendue par des policiers, psycholo-

**Vous êtes vendeur,
nous avons des acheteurs**

Professionnels en viager :
études gratuites, garanties notariales,
suivi des dossiers ...

VIAGER CONSULT

SPECIALISTE AM - Le Gray d'Aubion - CANNES

04 93 68 57 26 - 06 07 59 51 74

gues. À cause d'inepties, de mensonges proférés par des parents d'élèves que j'avais depuis quatre ans en classe ! C'est terrible, inimaginable ce que j'ai vécu. Jamais je ne pourrais l'oublier. On a voulu détruire ma vie. »

Aujourd'hui, elle entend déposer une requête indemnitaire, pour demander réparation. En congé longue maladie, elle se bat pour se reconstruire après « trois ans en demi en enfer ».

VÉRONIQUE MARS
vmars@nicematin.fr

1. Voir nos éditions du 16 septembre 2010 et du 25 avril 2013